

SEANCE DU 10 MARS 2022

Le dix mars deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	OLLIVOT Christelle
GOFFRE Jean-Claude	FONSECA Rose-Marie
MAURIN Annette	LECCA Audrey
CROUAIL Jean-Pierre	CHEVALIER Nadia
RAMPNOUX Chantal	DHERS Frédéric
SORBIER Jean-Charles	LAURAND Gaëtan
POUILLET Patrice	CLAUZEL Alexia
Maryse MILLET	Bruno DI NATALE
CHAUMEIL Arnaud	Sandrine BRUNET
JAROUSSEAU Nicolas	

Absents excusés : /

Date de convocation : 04/03/2022

Christelle OLLIVOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2022 est adopté à l'unanimité.

N° DEL-11022022-1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude GOFFRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Karine PALIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

à l'unanimité,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	100 107,98	3 274,52	0,00	3 274,52	100 107,98
Opérations de l'exercice	1 687 472,02	1 793 442,50	1 139 764,71	961 317,66	2 827 236,73	2 754 760,16
TOTAUX	1 687 472,00	1 893 550,48	1 143 039,23	961 317,66	2 830 511,25	2 854 868,14
Résultats de clôture	0,00	206 078,48	181 721,57	0,00	0,00	24 356,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	21 162,00	11 453,00	21 162,00	11 453,00
Solde restes à réaliser	0,00	0,00	9 709,00	0,00	9 709,00	
TOTAUX CUMULÉS	1 687 472,00	1 893 550,48	1 164 201,23	972 770,66	2 851 673,25	2 866 321,14
RÉSULTATS DÉFINITIFS		206 078,48	191 430,57			14 647,89

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° DEL-10032022-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2021

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle que le compte de gestion est constitué de l'ensemble des écritures comptables d'une commune, établies par le receveur municipal pour un exercice.

Le Conseil Municipal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° DEL-10032022-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Karine PALIN, Maire, vote à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Recettes	:	+	1 793 442.50
Dépenses	:	-	1 687 472.02
			<hr/>
Résultat de l'exercice 2021	:	+	105 970.48
Résultat reporté de l'exercice antérieur (2020)	:	+	100 107.98
			<hr/>
Résultat de clôture à affecter	:	+	206 078.46

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Recettes	:	+	961 317.66
Dépenses	:	-	1 139 764.71
			<hr/>
Résultat de l'exercice 2021	:	-	178 447.05
Résultat reporté de l'exercice antérieur (2020)	:	-	3 274.52
			<hr/>
Résultat comptable cumulé	:	-	181 721.57
			<hr/>
Recettes d'investissement restant à réaliser	:	+	11 453.00
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	:	-	21 162.00
			<hr/>
Solde des restes à réaliser	:	-	9 709.00
			<hr/>
<u>Besoin réel de financement</u>	:	-	191 430.57

Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2021

	:	+	206 078.46
			<hr/>
- en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement	:	-	191 430.57
- en excédent de fonctionnement	:		14 647.89
-			

N° DEL-10032022-4 : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES - MISSION DONNEE A LA SAFER

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Après avoir pris l'attache des services de la SAFER pour estimation de leur valeur, Karine PALIN propose au Conseil Municipal la mise en vente de parcelles communales classées en Appellation d'Origine Contrôlée, à savoir les parcelles AB 164, AD 1144, AI 103, 511, 522, 579, 596, AO 418, AP 90 et 91.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en vente des parcelles suivantes :

Parcelles	Estimation du prix de vente
AB 114	26 240 €
AD 1044	16 900 €
AI 103	15 700 €
AI 511	4 920 €
AI 579	5 772 €
AI 596	2 768 €
AO 418	59 680 €
AP 90	17 600 €
AP 91	35 440 €

Concernant la parcelle AI 522, le Conseil Municipal, décide à la majorité des voix (16 pour, 3 abstentions) de reporter sa mise en vente et charge Mme Rose-Marie FONSECA, à l'origine de la proposition, de faire la demande de classement de cette parcelle en AOC Margaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger les services de la SAFER de ces transactions qui seront réalisées par actes en la forme administrative.

N° DEL-10032022-5 : PARC PHOTOVOLTAÏQUE – ACQUISITION DE PARCELLE

**Rapporteur : Nicolas JAROUSSEAU
Conseiller Municipal**

Nicolas JAROUSSEAU, Conseiller Municipal en charge du dossier, rappelle aux élus le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante, porté par la commune de SOUSSANS lieuxdits la Cabaleyre / le Grand Commun.

Concernant la partie flottante, trois parcelles cadastrées section AM N° 180, 205 et 206 appartenant à la société CEMEX sont en cours d'acquisition en application de la délibération N° DEL-10092021-5 en date du 10 septembre 2021, pour une superficie totale de 3 ha 12 a 53 ca.

Plusieurs parcelles restent à acquérir afin de mener le projet à son terme.

Nicolas JAROUSSEAU indique au Conseil Municipal qu'il a obtenu l'accord de la propriétaire de la parcelle cadastrée section AM N° 185 d'une superficie de 2 ha 39 a 80 ca, pour son acquisition par la commune au prix de 1 000 € HT l'hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM N° 185 au prix de 1 000 € HT l'hectare et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette transaction.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures 55 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-10032022-1 : Vote du compte administratif de l'exercice 2021
- N° DEL-10032022-2 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021
- N° DEL-10032022-3 : Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2021
- N° DEL-10032022-4 : Vente de parcelles communales – mission données à la SAFER
- N° DEL-10032022-5 : Parc photovoltaïque de la Cabaleyre – Acquisition de parcelle

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	
Bruno DI NATALE	
Sandrine BRUNET	